



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **8 mai 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui et 1 non

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de **2'212'509.73 F**, soit :

Dépassements de charges	1'866'036.37	F
Insuffisances de revenus	<u>1'634'588.37</u>	F
	3'550'624.74	F

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges pour un montant de **1'338'115.01 F**, soit :

Economies de charges	843'920.04	F
Surplus de revenus	<u>494'194.97</u>	F
	1'338'115.01	F

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **25 juin 2018**.

Confignon , le 16 mai 2018

La Présidente : Nathalie VON GUNTEN